

Les échos de Jalogny

Janvier 2018



**Bonne année et
meilleurs voeux !**

**Mairie : 03 85 59 11 55
Ouverture au public :
Lundi de 14h00 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h00
Mail : mairie.jalogny@wanadoo.fr**

VOEUX 2018

L'équipe municipale vous donne rendez- vous
le **vendredi 12 janvier à 19 h** à la salle communale
pour les vœux du maire autour du verre d'amitié.

SOMMAIRE

- p. 3 ____ Le mot du Maire
- p. 4 ____ Aménagement forestier
- p. 5 ____ Avis aux parents de la Commune / Les Mariannes du civisme
- p. 6 ____ Travaux dans la grange
- p. 7 ____ La fête du 24 septembre
- p. 8 ____ Infos diverses
- p. 9 ____ Le PACS, tranfert aux mairies
- p. 10 ____ Le mot des associations : L'écho du Barroux
- p. 11 ____ Le Club du beau Tilleul / Comité de Fleurissement
- p. 12 ____ L' Amicale de Jalogny / Le repas des Anciens

LE MOT DU MAIRE

L'année 2017, dans le contexte d'un budget très serré, se termine dans le respect de nos objectifs financiers.

La baisse des dotations de l'état depuis trois ans ainsi que le nombre toujours croissant d'enfants inscrits en maternelle et en primaire, pour mémoire 55 à cette rentrée de septembre alors que je vous rappelle ils n'étaient que 27 à celle de 2014. Ces contraintes nous ont obligé à revoir les taux de nos impôts locaux. Cette augmentation mesurée nous permet d'équilibrer notre budget des fonctionnement et de dégager une faible marge pour les investissements.

Malgré ces difficultés d'auto-financement nous ne sommes pas restés inactifs.

La dénomination et la numérotation des voies communales est en grande partie terminée, ce que vous avez pu constater par l'apposition de plaques et de panneaux. Restent quelques ajustements, deux ou trois panneaux à poser que nous n'avions pas prévus.

L'adaptation de notre plan local d'urbanisme au projet porté par la ferme expérimentale est dans la dernière phase et la révision de notre plan local d'urbanisme communal suit son cours et devrait être achevée dans le courant du premier semestre 2019.

Nous avons pu effectuer quelques travaux de voirie, la réfection complète de la montée de Brout ainsi que la réfection partielle de la route du Busseret où la chaussée s'affaissait. Sans omettre la mise à niveau des bouches d'égouts avant les travaux sur la départementale 465 dans la traversée du bourg pour ce qui nous concernait.

C'est chose faite, la commune de Jalogny dispose dorénavant d'un plan de désherbage, plan élaboré par FREDON, une structure régionale. Cette étude a été subventionnée à hauteur de 80% par l'agence de l'eau. Grâce à celle-ci, nous pourrions obtenir des aides afin de nous équiper de nouveaux matériels pour désherber mécaniquement.

Pour les déchets, différentes actions ont été menées : la mise en place de points de collecte des poubelles nous a permis de les réduire de moitié, des bacs de compostage installés dans le verger à côté de l'église et une plate-forme de broyage de vos tailles d'arbres et de haies sur l'ancien site de la décharge de la Cras ont été mis à votre disposition. Vous pourrez dès début février venir récupérer les résidus du broyage, excellent dans vos jardins pour le paillage de vos cultures.

L'ouverture d'un lieu de rencontres et d'échanges dans l'ancienne cour d'école avec la transformation de la cabine téléphonique en point livres et l'installation de bacs de jardin a également été réalisée pour vous.

Fin décembre, nous avons fait redresser et élargir le chemin des lavandières après le lavoir de Vaux, cela dans le but d'entretenir nos chemins de randonnées.

En 2018, nous achèverons ce qui n'a pu être fait en 2017 : terminer la peinture des volets de la mairie, la restauration du poids public et le contrôle et mise aux normes de nos poteaux incendie (nous avons prévu en 2017 de changer celui qui se trouve vers l'église, ce sera fait cette année en respectant les nouvelles directives du SDIS départemental).

Et puis, un grand projet si nos finances le permettent et que nous obtenons des subventions à hauteur de 60% des frais engagés : l'aménagement de la grange communale. Oh, rien de pharaonique, seulement une dalle en béton pour recouvrir la terre battue, des sanitaires (fort nécessaires car inexistant) et puis l'eau courante, chaude et froide pour le bar.

Nos finances ne nous permettant pas de grandes folies, nous nous efforçons donc de rester toujours modestes dans nos projets.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos vœux sincères pour cette nouvelle année.

Patrick Taupenot

AMÉNAGEMENT FORESTIER DE JALOGNY - VAUX

Depuis le mois de mars, la commune de JALOGNY a décidé de mettre en place un document de gestion de la forêt. Ce document, établi gratuitement par les services de l'ONF, s'applique désormais à nos deux forêts sectionnales de JALOGNY et VAUX. Cette action envisagée déjà par les élus depuis plusieurs années s'appuie sur un constat d'appauvrissement des ressources de la forêt : absence de régénération naturelle des jeunes chênes concurrencée par un développement d'autres essences (châtaigner, bouleau, charmes, tremble). Le taillis sous futaie (TSF) à long terme deviendra taillis avec la disparition des chênes non remplacés. Malgré une rotation de 25 ans pour les affouages, les quantités de bois délivrées diminuent avec une repousse lente et fébrile. Bien entendu, ces transformations de la forêt sont longues et les actions correctives que l'on envisage le seront aussi. Il faut environ 120 ans pour obtenir un chêne de 80 cm de diamètre et qu'il devienne un bon semencier.

La forêt ne s'est pas mise en place toute seule, mais avec l'intervention de l'homme et pour répondre à cette époque à un besoin important de bois de chauffage pour tous les habitants des hameaux de JALOGNY et VAUX. Aujourd'hui les besoins sont différents, le nombre d'affouagistes a considérablement diminué au cours de ces précédentes décennies (jusqu'à 60 et 15 dernièrement). Ce document de gestion appelé "Aménagement Forestier de JALOGNY" a été contractualisé pour une durée de 20 ans soit jusqu'en 2036 et s'applique sur les deux forêts sectionnales de JALOGNY et VAUX, représentant une surface de 82 hectares.

Les enjeux et objectifs de la commune pour établir ce document ont été définis selon quatre axes :

- Social: maintenir le principe des affouages, ce qui n'est pas une obligation pour la commune,
- Economique : avec une production de bois d'œuvre afin d'assurer des revenus à la commune,
- Biodiversité: avec le maintien de la fonction écologique et sa Zone Spéciale de Conservation (NATURA 2000 - Habitats) et conservation d'une trame d'arbres sénescents - cavités,
- Loisirs : un lieu pour tous, pratique de la chasse et des promenades.

Pour parvenir à ces objectifs, un programme de travaux a été établi pour les 20 ans à venir et chaque année l'ONF s'appuiera sur ce document pour faire ses propositions au conseil municipal. Les grands thèmes sont les suivants :

- Amélioration de taillis-sous-futaie en conversion sur 63,38 ha (sera suivi de régénération de feuillus sur le prochain aménagement),
- Régénération de feuillus sur 2,30 ha à VAUX,
- Régénération résineuse sur 6,40 ha à JALOGNY,
- Amélioration futaie résineuse sur 7,40 ha sur VAUX et JALOGNY.

Une réunion de présentation de cet aménagement forestier à l'intention des affouagistes a eu lieu le 17 octobre 2017 à JALOGNY.

Toute personne intéressée par ce document peut également l'obtenir soit en mairie, soit par mail à l'adresse suivante : mairie.jalogny@wanadoo.fr

- AVIS AUX PARENTS DE LA COMMUNE -

Afin de pouvoir effectuer des prévisions budgétaires au plus juste sur les frais de scolarité que la commune devra assumer pour l'année scolaire 2018-2019, nous prions tous les parents de Jalogny de bien vouloir signaler en Mairie les enfants qui feront leur première rentrée scolaire en septembre, ou par mail à mairie.jalogny@wanadoo.fr

Nous vous remercions d'avance de votre coopération.

LA MARIANNE D'OR DU CIVISME

Voilà une belle récompense que l'amicale des anciens maires de Saône et Loire a attribué à notre commune.

Le lundi 4 décembre en fin de journée, j'étais invité en préfecture pour la remise des Mariannes du civisme.



Je vous avoue humblement que je ne savais en rien de quoi il en retournait. Alors, après de beaux et grands discours tenus par les sénateurs du département, le député de notre circonscription, le président des anciens maires, le secrétaire général de la préfecture, quand ce fut le tour de la présidente de l'amicale des maires de Saône et Loire, cette dernière nous a donné les explications attendues : dans chaque département, les communes sont classées dans six strates en fonction du nombre d'électeurs inscrits. Notre commune appartient à la troisième strate, de 251 à 500 électeurs inscrits. A chaque strate sont attribuées trois Mariannes : or, argent et bronze.

Chaque année d'élections (en l'occurrence pour 2017 les présidentielles et les législatives), la commune qui enregistre le taux de participation le plus élevé pour ces tours de scrutin remporte la Marianne d'or, la seconde la Marianne d'argent et la troisième celle de bronze.

Cette Marianne d'or remise à Jalogny est donc la reconnaissance de votre forte participation à la vie démocratique de notre pays, vous avez fait preuve de civisme et je vous transmets les félicitations que j'ai reçues en votre nom par les autorités du département.

Patrick Taupenot



TRAVAUX DANS LA GRANGE COMMUNALE EN 2018



Vue sur la grange

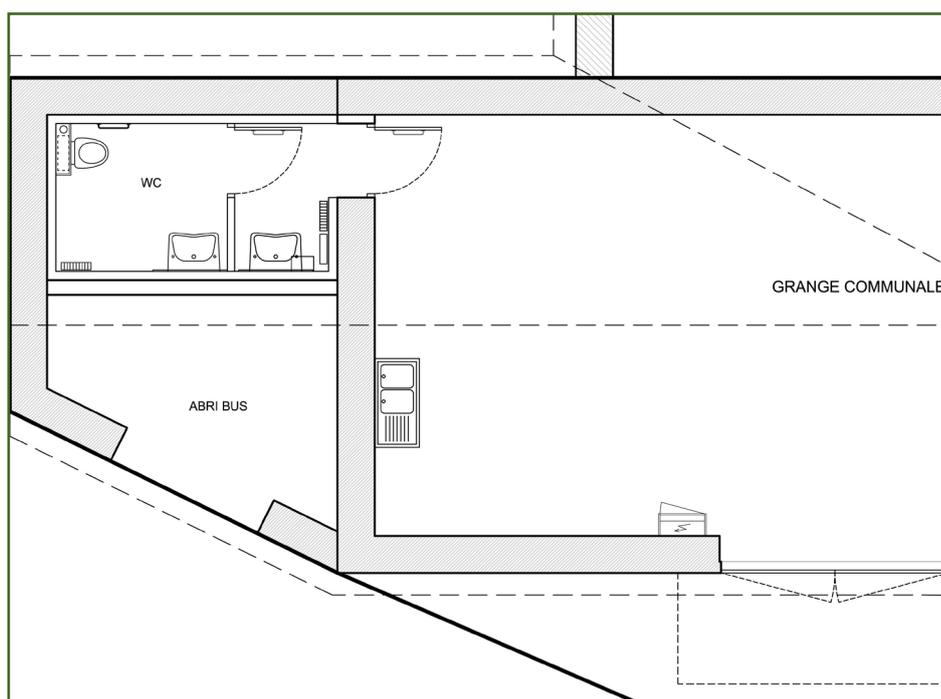
Lors des différentes manifestations qui ont eu lieu dans la grange communale (située rue des Lavois), nous avons dû constater avec regret que ce bâtiment n'est toujours pas muni d'un sanitaire, ni même d'un robinet d'eau potable.

Pour mettre fin à cette situation désagréable, la commune a décidé d'aménager un sanitaire dans la grange, plus exactement au fond de l'abri-bus. Ce sanitaire, adapté aux personnes handicapées, sera accessible directement depuis la grange, et son installation sera également l'occasion d'amener l'eau potable dans le bâtiment.

Le conseil a étudié plusieurs solutions et a finalement porté son choix sur une réalisation qui conserve la surface utile de la grange pour les événements futurs.

Le budget actuel ne permettant pas de grandes dépenses, il a été décidé de limiter les travaux à un strict minimum. C'est pour cette raison que les travaux de façade sont prévus en option, avec le fort souhait de pouvoir mettre fin à cet aspect de chantier non fini.

Plan du futur sanitaire :



LA FÊTE DU 24 SEPTEMBRE...

Merci à l'Amicale de Jalogny, à Michel Blay ainsi qu'à tous ceux qui ont permis que cette journée festive de rencontres, musique et partage puisse avoir lieu. Nous espérons vivement que celle-ci ai été appréciée des habitants.



INFOS DIVERSES

ETAT-CIVIL

Nous notons avec plaisir l'arrivée au sein de notre commune de Romane DESBRIERES, née le 20 juillet 2017 à Mâcon, fille de Cyrille DESBRIERES et Carole BOURGOIN, nouvellement domiciliés à Jalogny – 6 route de Busseret.

Félicitations aux heureux parents.

Nous déplorons les décès de :

Yvette MICHON, née MARTIN, décédée le 13 août 2017 à Jalogny, en son domicile à Brout

Marguerite CORSIN, née MICHEL, décédée le 27 août 2017 à Cluny, ancienne habitante de Jalogny

Annick LETESSIER, décédée le 4 novembre 2017 à Mâcon, domiciliée à Jalogny – Le Retour

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles et amis.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les jeunes gens nés en 2002 doivent se faire recenser en Mairie à partir de leur 16^{ème} anniversaire.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

INFO CCAS

Le CCAS de Jalogny attribue des aides pour la cantine, pour les centres de loisirs et pour les séjours scolaires de plus de deux nuits.

Ces aides sont accordées en fonction des revenus des foyers.

N'hésitez pas à demander plus de renseignements en mairie.

Plaques de rues :

Comme vous avez pu le constater, une équipe formée d'élus et de bénévoles s'est attelée à la pose des panneaux et des plaques de rues. Un grand merci à toutes ces personnes !

Chaque habitant a normalement reçu un courrier l'informant de sa nouvelle adresse (si tel n'est pas le cas veuillez contacter le secrétariat de la mairie) et doit maintenant retirer en mairie la plaque comportant son numéro. Cette plaque devra être fixée sur le pilier du portail ou au-dessus de la porte d'entrée. En cas de difficultés, merci de nous le signaler. La mairie va informer les principaux services des nouvelles adresses mais nous vous conseillons d'effectuer également les démarches de votre côté.

En espérant que ce chantier de numérotation et d'adressage vous apporte satisfaction.

Urbanisme :

Au cours de ce deuxième semestre, nous avons enregistré le dépôt de trois permis de construire :

- d'une maison individuelle Rue de la Verchère
- d'un bâtiment agricole Route de la Maison de Terre
- d'une extension d'habitation Route de Busseret

et des déclarations préalables :

- pour des panneaux photovoltaïques Chemin de Verneau
- pour des modifications de façade Montée du Pas Etroit

LE PACS :

TRANSFERT AUX MAIRIES

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les couples qui veulent se pacser ne doivent donc plus s'adresser au tribunal d'instance, mais à la mairie de leur résidence commune. Les tribunaux d'instance ne prennent donc plus les demandes de rendez-vous.

L'officier d'état-civil doit désormais apporter son visa à la convention de Pacs.

Le Pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat organisant la vie commune de deux personnes majeures, de même sexe ou de sexe différent, et vivant sous le même toit. Fiscalement, il permet à deux concubins de figurer sur la même déclaration d'impôt. Le PACS est interdit entre deux personnes si l'une d'elles est déjà mariée ou signataire d'un PACS. Il est également interdit si les deux personnes sont membres de la même famille.

La signature d'un Pacs (Pacte civil de solidarité) peut présenter des avantages, notamment en matière d'impôt. Elle permet aussi de définir par contrat les droits et obligations de chacun et d'introduire une certaine sécurité juridique dans les relations entre concubins.

Les intéressés doivent au préalable produire plusieurs documents avant la signature du Pacs.

Ils doivent d'abord produire une convention de PACS signée par chacun d'entre-eux.

Les signataires doivent accompagner leur convention de Pacs des justificatifs supplémentaires qui suivent :

- une pièce d'identité : CNI (carte nationale d'identité), passeport...;
- un extrait d'acte de naissance avec filiation ou en copie intégrale ayant moins de trois mois (ou moins de 6 mois si le partenaire pacsé est né à l'étranger);
- une déclaration de Pacs et des attestations sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune ;
- des documents supplémentaires sont nécessaires si l'un des futurs pacés n'est pas français. Il en est de même si l'un des concubins a déjà été marié ou pacsé : dans ce cas, il doit fournir soit un livret de famille mentionnant son divorce, soit un acte de naissance mentionnant la dissolution du Pacs.

Pour faire enregistrer leur Pacs, les partenaires ont le choix.

Ils peuvent se rendre à la mairie de leur résidence commune afin de faire enregistrer leur convention par un officier d'état civil. Le Pacs est ensuite inscrit en mention marginale sur l'acte de naissance des partenaires. Un visa est également apposé sur leur convention de Pacs. Ces deux documents (acte de naissance et convention de Pacs avec visa) peuvent constituer des justificatifs prouvant l'enregistrement du Pacs.

Mais les partenaires peuvent aussi demander l'enregistrement du PACS par le notaire.

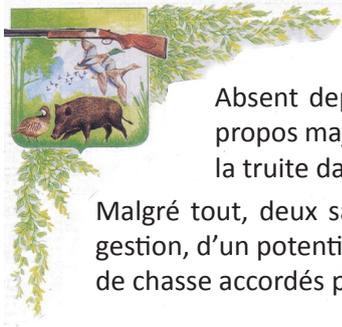
Les deux partenaires doivent se présenter en personne (avec tous les documents mentionnés ci-dessus) au moment de l'enregistrement du Pacs. Ils ne peuvent pas se faire représenter par un tiers. Lorsque le Pacs est enregistré à la mairie, les partenaires conservent leur convention. En revanche, lorsque le Pacs est enregistré par un notaire, ce dernier conserve l'original et remet une copie aux partenaires.

Les partenaires peuvent parfois vouloir se pacser rapidement, notamment pour profiter d'avantages fiscaux. Attention à anticiper les démarches suffisamment à l'avance.

Les partenaires pacés ont le choix entre la séparation de biens et l'indivision.

La convention définit les relations financières et patrimoniales du couple (régime des biens, aides mutuelles, propriété des meubles, modalités de gestion des biens en indivision, etc.).

L'existence de ce Pacte civil de solidarité et de l'identité du partenaire (y compris les modifications ultérieures) seront mentionnées en marge de leurs actes de naissance respectifs.



L'ECHO DE BARROUX

Absent depuis quelques parutions du bulletin municipal, L'Echo de Barroux n'avait pas de propos majeurs à révéler. Deux années sont passées sans l'annonce d'une journée de pêche à la truite dans les lavoirs, celles-ci ayant été annulées en raison d'étés caniculaires.

Malgré tout, deux saisons de chasse sur un territoire qui reste d'exception et dû à une volonté de gestion, d'un potentiel de Sociétaires rajeunissant, animés de leur passion, ils ont trouvé dans les plans de chasse accordés pour le grand gibier la récompense.

A la demande ponctuelle de plusieurs résidents, des actions ont été menées de front sans que cela fit écho, de désagréments en dégâts sur poulaillers dûs à une recrudescence de prédation importante par les renards, fouines et freux, nous avons pratiqué et endigué le phénomène dans les limites des droits qui nous sont accordés par les autorités. Avec l'aide de partenaires limitrophes nous avons pu rétablir temporairement ce phénomène et calmer l'incidence de celui-ci. Il nous faudra toujours être en éveil et à l'écoute de chacun, car le monde animal évolue, de nouvelles enclaves naissent faisant remise pour un développement difficile à contrôler (renard, ragondin, etc..). Des dégâts, des maladies et de nouvelles contaminations apparaissent sur l'ensemble de la faune, sur les animaux domestiques et de ce fait sur l'humain. (Mortels : l'échinococcose alvéolaire, la piroplasmose, la brucellose, la leptospirose etc...). Devant ce constat, nous sommes de plus en plus sollicités pour endiguer et équilibrer notre environnement.

Autre action saluée et salutaire, en 2015, une journée nommée « Saône-et-Loire propre » a réuni Sociétaires et résidents au ramassage de plus d'une tonne de détritiques par le quadrillage de nos chemins, routes et autres endroits de dépôts sauvages. Nous n'avons pas le droit de laisser souiller notre territoire, « no pesticides » depuis un an, nous n'avons pas le droit également de laisser polluer notre campagne et entre autres, par des organismes dits modèles et de grandes structures agricoles qui sont en total déphasage avec notre temps en ne respectant en rien les décrets.

Par l'évolution de l'implantation du chevreuil et surtout du sanglier, la saison 2016 fut fructueuse et a permis à la Société de remettre à 58 propriétaires une copieuse pièce de venaison ainsi qu'aux associations de Jalogny. L'abondance permet un partage toujours apprécié et récompense ceux-ci pour leur don de droit de chasse. La saison 2017 reste dans cette continuité car il nous faut endiguer les dégâts considérables sur les prairies affectées par un potentiel de sangliers trop important et dont seuls les chasseurs en financent les coûts exorbitants.

Comme nous occupons certains lieux pour des battues ponctuelles, celles-ci sont signalées sur un panneau d'affichage sur le parking de la Mairie, chacun peut y trouver pour chaque chasse le lieu et la date afin de laisser libre cours à tous les pratiquants d'activité nature suivant leurs souhaits.

Bienvenus à tous sur notre territoire et en toute vigilance, partageons nos loisirs en toute sécurité.

Il y a quelques années déjà, nous avons été précurseurs de journées « Chasses blanches », fort appréciées et beaucoup d'habitants sont de nouveau demandeurs de ce type de participation, appelées aujourd'hui « un dimanche à la chasse » en collaboration avec nos fédérations. L'idée mûrit et vous sera proposée dès que possible. Déjà quelques accompagnateurs sont parmi nous, viennent nous rejoindre pour la découverte de nos actions. Citons simplement pour exemple notre petit Thomas qui pour chaque battue par sa présence arbore fièrement sa tenue orange fluo, sublimant ces instants en accompagnant un sociétaire et comblant son avidité de grands espaces, se permettant même d'assurer le service du traditionnel verre de l'amitié et lui de se désaltérer d'un verre de Schweppes. La confirmation qu'il préfère l'image réelle à sa portée plutôt que celle, virtuelle, d'une tablette.

Chers concitoyens, nous vous donnons rendez-vous pour une journée festive au printemps prochain par une pêche à la truite au cœur de notre village.

NOUS VOUS SOUHAITONS À TOUS UNE BONNE ANNÉE 2018.

CLUB LE BEAU TILLEUL

Lors des après-midi des 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois les adhérents se retrouvent à la salle communale autour des jeux de cartes ou de société. Le jeudi de fin de chaque bimestre est plus festif avec la célébration des anniversaires survenus au cours de cette période.

Au cours de la dernière semaine du mois d'août, notre pique-nique annuel nous a réunis pour la journée. Une météo très agréable et le plan d'eau de Cormatin nous ont permis une bonne installation à l'ombre de l'auvent. L'apéritif léger a ouvert l'appétit des participants qui ont apprécié ensuite le repas froid. Les jeux ont permis de passer un agréable après-midi et chacun de retrouver le chemin du retour après une dernière collation avant le coucher du soleil.

Le 1^{er} décembre la belote a réuni 32 doublettes avec des participants venus de nombreux villages alentours, les menaces de neige n'ont pas découragé les participants et la traditionnelle bonne ambiance s'est encore confirmée. Tous les joueurs ont été récompensés et les meilleurs ont reçu des lots importants. La première doublette de dames n'a pas été oubliée et une attention fleurie a complété leur lot de classement.

Juste avant les fêtes, un repas au restaurant anticipera cette période de fêtes de Noël et Jour de l'An et nous permettra de partager la traditionnelle bûche.

Les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre sont les bienvenues. Notre Assemblée Générale prévue le 4 février pourrait être une opportunité pour mieux nous connaître.

MEILLEURS VOEUX POUR 2018

COMITÉ DE FLEURISSEMENT



Pendant ce 2^o semestre, les bénévoles ont entretenu les plantations annuelles et vivaces du village.

Il y a eu la visite du jury pour le concours de fleurissement de Saône-et-Loire.

Quelques uns ont pu se rendre au mois de septembre aux floralies à Bourg-en Bresse.

Début novembre, les massifs ont été nettoyés avec l'aide de Vivien Corsin, paysagiste à Jalogny.

Notre marché aux fleurs et légumes aura lieu cette année le dimanche 29 avril 2018, au hameau de Vaux, en même temps que la manifestation « Vie de jardins » de l'Amicale.

Le but du comité est d'embellir le village. Si vous voulez nous rejoindre, contactez un membre du bureau. Vous êtes les bienvenus !



Le comité vous souhaite une très belle année fleurie !

DU CÔTÉ DE L'AMICALE

Une centaine de personnes était présente le samedi 9 septembre dans la grange municipale pour venir écouter et voir la prestation de Nanou, Thérèse, Nadine, Thierry et Gérard, sans oublier Elisabeth et Pierre pour la mise en scène et le décor. Nous avons pu également partager une collation et trinquer en dégustant la marquissette au son de l'accordéon de Carlos.

L'après-midi Halloween du 4 novembre a pu compter avec la participation d'une trentaine d'enfants, qui effectuèrent une quête aux bonbons dans le village et dégustèrent les crêpes confectionnées par Nathalie.

Une soixantaine de personnes était présente le 8 décembre à la grange pour le traditionnel vin chaud offert par l'Amicale.

Un spectacle pour les enfants a eu lieu le 6 janvier 2018 et ça a été l'occasion pour l'Amicale de partager la galette des rois.



PROJETS 2018

- Le 3 février vente et repas boudin confectionné par Christophe, après-midi jeux de société.
- Le 29 avril journée champêtre à vaux.
- Chasse aux oeufs pendant les vacances de Pâques.
- Le 18 juin rando de Jalogny.

L'Amicale de Jalogny vous présente ses meilleurs voeux pour l'année 2018 !

RÉPAS DES ANCIENS DE JALOGNY

Les + de 70 ans du village et les membres du CCAS se sont retrouvés le 21 octobre à la ferme expérimentale pour le repas annuel du CCAS.

Trente-deux convives s'étaient réunis autour d'un bon repas.

La météo peu clémente les a incités à rester les pieds sous la table.

Carlos a su entraîner quelques danseuses sur la piste avec son accordéon, après les histoires de Michèle !

